



## Communiqué de presse de l'assemblée générale du 3 avril 2014

Association Générale des Cadres (AGC/CGFP):

### Saisine de la commission de conciliation

Récemment l'assemblée générale ordinaire de l'AGC, l'unique association syndicale de la carrière du rédacteur, s'est tenue à Munsbach.

Après avoir adressé son traditionnel message de bienvenue, le président Fernand Muller a commenté l'actualité syndicale et politique récente. Du point de vue syndical, il a considéré l'année 2013 comme une année de perte, faute de partie adverse gouvernementale.

Il a ensuite esquissé les mesures d'économies budgétaires mises en œuvre par l'ancien gouvernement, respectivement annoncées par le gouvernement actuel.

Le trésorier Claude Stephany a présenté le rapport de la situation financière de l'AGC. Les réviseurs lui ont certifié une bonne gestion financière et l'assemblée lui a donné décharge. Vu la situation financière équilibrée, le montant de la cotisation reste inchangé pour l'année 2015.

Dans son rapport d'activité, le secrétaire général Thierry Ries a passé en revue l'activité syndicale de l'année écoulée.

Partant du dernier courrier adressé à l'ancien-ancien ministre de la Fonction publique et de la Réforme

administrative, M. François Biltgen, tout en passant par l'entrevue avec l'ancienne ministre Octavie Modert, il a informé l'assistance que la procédure du litige a été entamée en juin 2013.

Or, au vu de la situation politique, ce litige a été déclaré « sans objet » par le président de la commission de conciliation.

Le secrétaire général a ensuite analysé et commenté tant les événements politiques ayant mené à la formation d'un nouveau gouvernement, que les démarches entreprises en conséquence par l'AGC.

Finalement, le secrétaire général a regretté que l'actuel ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative ait refusé de reprendre le dialogue au sujet du sort réservé à la carrière du rédacteur, dans le cadre de la réforme de la fonction publique telle qu'elle est actuellement projetée.

Il a souligné dans ce contexte que, la carrière du rédacteur compte parmi les carrières plus lésées par une réforme superfétatoire, favorisant une minorité au détriment de tous les autres.

Il a insisté que face à cette perspective peu encourageante, l'AGC mettra tout en œuvre afin de

défendre les intérêts professionnels tant matériels que moraux de ses membres.

Le rapport d'activité a trouvé l'assentiment unanime de l'assemblée générale. Il peut être consulté, comme d'ailleurs l'allocution du président, sur [www.agc.lu](http://www.agc.lu).

Enfin, et conformément à ce qui a été annoncé lors de l'assemblée générale, l'Association générale des cadres vient d'entamer une nouvelle fois la procédure de conciliation.

La réaction de Monsieur le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative fût l'étonnement par rapport à l'introduction d'une nouvelle procédure de litige.

Or, il ne s'agit que d'anciennes revendications ignorées, contenues dans un nouveau litige. En marquant sa détermination à ce que le volet statutaire de la réforme en projet de la fonction publique, soit poursuivi, le gouvernement et par conséquent Monsieur le Ministre, ont hérité du litige, provoqué par ses prédécesseurs, et déclaré « sans objet » en juillet 2013.